



Projet éolien de Maurepas

Forum d'information n°1 – Compte-rendu

Salle des fêtes, Liniez – Mardi 23 septembre 2025

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	3
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	4
4. Contacts	9
5. Annexes	10

1. Préambule

Le contexte

Depuis 2022, la société ENERTRAG œuvre pour le développement d'un projet éolien situé sur les communes de Liniez et de Bretagne.

A la suite de trois années d'échanges, évolutions de la zone d'implantation potentielle et de finalisation du foncier, Enertrag a choisi de lancer le développement effectif du projet début 2025, et d'en lancer les études réglementaires.

En amont du lancement officiel sur le territoire et pour adapter pleinement la démarche de concertation et d'information, une phase d'écoute préalable a été menée en mars et avril 2025 par le partenaire Demopolis Concertation auprès des élus. À la suite de celle-ci, Enertrag a décidé de retirer la commune de Bretagne de la zone de développement de son projet.

Suite à l'installation du mât pendant l'été 2025, un forum d'information a été organisé à la rentrée, le mardi 23 septembre 2025 de 20h à 22h, à la salle des fêtes de Liniez, afin de poursuivre la concertation autour de ce projet.

Ce forum avait pour objectifs de :

- Présenter aux habitants de Liniez le projet et sa zone d'étude ;
- Transmettre des informations sur le déroulement des études et sur l'éolien en général ;
- Permettre aux habitants de poser leurs questions et de donner leur avis sur le projet.

D'autres événements seront également organisés pour accompagner le développement de ce projet, avec pour ambition de co-construire et d'informer les habitants tout au long de son avancement.

2. Les participants

Le forum d'information à Liniez a rassemblé 18 participants.

Les équipes d'Enertrag et Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

Enertrag :

- Madame Brithany CAPA PAZ, Cheffe de projet ;
- Madame Zineb OUCHAHED, Chargée de concertation.

Demopolis Concertation :

- Monsieur Hugo BERROCHE, Consultant confirmé ;
- Monsieur Thomas RIBEIRO, Consultant.

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et supports partagés lors du forum dans le présent compte-rendu ou sur [le site Internet du projet](#), avec notamment :

- La présentation du projet et son calendrier ;
- Le cycle de vie d'une éolienne ;
- Le fonctionnement des retombées locales et des mesures d'accompagnement des projets éoliens ;
- Des « vrai ou faux » sur l'éolien.

Pendant toute la durée du forum, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur le projet et sur l'éolien. **Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges.**

3.1 Réponses vos questions

▪ Vos questions sur le projet

Question d'un participant: « Je m'inquiète pour l'avifaune ! »

Réponse d'Enertrag : Nous partageons cette préoccupation et c'est pour cela que des études naturalistes détaillées sont réalisées avant tout projet. Ces études permettent d'identifier les espèces présentes et leurs comportements, afin d'adapter l'implantation et la conception du parc.

Question d'un participant: « Où en est exactement le projet ? »

Réponse d'Enertrag : Le projet est actuellement à la phase d'études. Cela signifie que nous collectons des données techniques et environnementales, tout en échangeant avec les habitants et les élus.

Question d'un participant: « Où vont-être implantées les éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : L'emplacement exact n'est pas encore fixé. Il dépendra des résultats des études environnementales, techniques et paysagères. Nous travaillons à identifier les zones les plus adaptées, en tenant compte des distances réglementaires aux habitations, de l'avifaune, des servitudes aéronautiques et des contraintes locales.

Question d'un participant: « Ça ne profite qu'à certains ! »

Réponse d'Enertrag : Il est vrai que les habitants ne perçoivent pas directement d'indemnités individuelles. Cependant, un projet éolien crée des retombées à plusieurs niveaux : la commune bénéficie de recettes fiscales importantes et des mesures d'accompagnement, définies en concertation avec le territoire, peuvent être déployées. Enfin, la transition énergétique profite à tous en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Question d'un participant: « Qui finance le projet ? Avez-vous des subventions ? »

Réponse d'Enertrag : Le projet est financé par ENERTRAG principalement via des emprunts bancaires ou des fonds propres. Il n'y a pas de subvention directe de l'État pour le développement du projet ou sa construction.

Question d'un participant: « Est-ce qu'on aura un chèque énergie avec ce projet ? »

Réponse d'Enertrag : Le chèque énergie est un dispositif qui a déjà été testé sur certains projets, mais il reste complexe à mettre en place pour des raisons légales et opérationnelles. En revanche, d'autres solutions permettent aux habitants de

bénéficier directement du projet, comme l'investissement citoyen dans le financement du parc ou la mise en place de mesures d'accompagnement.

Question d'un participant : « Il y a une réserve de faisans, c'est trop proche ! »

Réponse d'Enertag : Les études écologiques sont menées par des bureaux spécialisés et indépendants afin d'évaluer l'impact du projet sur la faune. Si des enjeux importants sont identifiés, Enertag devra tenir compte des préconisations émises par le bureau d'étude et adapter son projet, le cas échéant.

Question d'un participant : « Est-ce que les éoliennes seront arrêtées pour protéger les chauves-souris ? »

Réponse d'Enertag : C'est une mesure fréquente. Si les études montrent une présence ou une activité importante des chauves-souris, des arrêts temporaires peuvent être mis en place.

Remarque d'un participant : « Je suis déjà dérangé par le bruit des éoliennes ! »

Remarque d'un participant : « Le site est pollué ! »

▪ **Vos questions sur l'éolien**

Remarque d'un participant : « Nos maisons seront dévalorisées ! »

Réponse d'Enertag : Les études menées en France ne montrent pas de baisse systématique de la valeur des maisons à proximité d'éoliennes. Selon une étude de l'ADEME (2022), dans 90 % des cas l'impact sur les prix immobiliers est nul, et dans les 10 % restants, il est très faible. Cet effet est comparable à celui d'infrastructures comme des antennes relais ou des pylônes électriques. Cet impact varie selon la perception locale du paysage ou de la transition énergétique.

Question d'un participant : « Pourquoi parfois il y a du vent mais les éoliennes ne tournent pas ? »

Réponse d'Enertag : Les éoliennes fonctionnent dans une plage de vent précise : si le vent est trop faible ou trop fort, elles s'arrêtent pour des raisons techniques et de sécurité. Elles peuvent aussi être stoppées lors de maintenances ou pour protéger la faune (oiseaux et chauves-souris). En France, les éoliennes fonctionnent en moyenne entre 75% et 95% du temps, selon l'ADEME.

Question d'un participant : « Lorsque que vous faites le démantèlement, devez-vous tout remettre en état ? »

Réponse d'Enertrag : Oui, la loi impose le démantèlement complet d'une éolienne en fin d'exploitation. Les fondations doivent être complètement retirées et les terres remises en état pour un usage agricole. Les matériaux sont en grande partie recyclés et le coût du démantèlement est garanti par une somme bloquée dès sa construction.

(Arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056014>)

Question d'un participant : « *Est-ce qu'il y a une coordination entre les entreprises qui développent des parcs éoliens ?* »

Réponse d'Enertrag : Il n'existe pas de coordination entre les développeurs, mais chacun essaie d'agir en bonne intelligence. Lors de l'instruction des projets, l'État vérifie systématiquement les effets cumulés avec les parcs existants ou les autres projets en instruction. Lorsqu'une opportunité se présente ou qu'un besoin spécifique l'exige, il arrive que les entreprises collaborent pour développer un projet commun.

Question d'un participant : « *500m des habitations, c'est trop peu !* »

Réponse d'Enertrag : En France, la loi impose une distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et une habitation. Cette règle vise à garantir la sécurité et à limiter les nuisances, et dans la pratique, les implantations dépassent souvent ce minimum.

Question d'un participant : *Ne serait-ce pas plus rentable d'avoir une grande zone réservée aux éoliennes ?*

Réponse d'Enertrag : L'idée de concentrer les éoliennes dans une seule grande zone pourrait sembler logique, et les développeurs pourraient y être favorables lorsque cela ne dérange personne. Mais en réalité, c'est très compliqué. Chaque projet doit prendre en compte de nombreuses contraintes et sensibilités : naturelles, techniques, aéronautiques, militaires, paysagères, etc. Une fois que ces éléments ont été intégrés, les zones adaptées et disponibles ne sont plus très nombreuses.

Remarque d'un participant : « *Les terres sont faites pour nourrir !* »

Réponse d'Enertrag : Les projets éoliens occupent une très faible surface au sol, en moyenne moins d'un hectare par machine. Cela permet de maintenir l'activité agricole tout en diversifiant les revenus des exploitants. Selon l'ADEME, en 2015, seulement 0,0021 % des terres agricoles françaises étaient utilisées pour la production d'énergie éolienne.

Remarque d'un participant : « Il n'y plus de chauves-souris depuis qu'il y a des éoliennes ici »

Remarque d'un participant : « Je préfère le nucléaire. »

Réponse d'Enertag : Chacun peut avoir son opinion sur les différentes sources d'énergie. En France, le développement des énergies renouvelables résulte de choix politiques et stratégiques nationaux, notamment définis dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Le nucléaire et les énergies renouvelables sont complémentaires : l'éolien permet de diversifier la production, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et se déploie plus rapidement que du nouveau nucléaire. Il s'agit d'avoir un mix énergétique.

Remarque d'un participant : « Je préfère le photovoltaïque pour des raisons paysagères. »

Réponse d'Enertag : C'est une question de perception et chacun peut avoir son avis. Les différentes énergies renouvelables sont complémentaires.

- **Vos questions sur la concertation**

Question d'un participant : « Prévoyez-vous d'organiser d'autres réunions sur le projet ? »

Réponse d'Enertag : Oui, d'autres rencontres sont prévues à différentes étapes de l'avancement du projet. Elles permettront de présenter les résultats des études, de concerter les habitants et de répondre à leurs questions.

Question d'un participant : « Pourquoi ne pas mettre en place une newsletter pour le projet ? »

Réponse d'Enertag : Merci pour votre suggestion. Nous avons diffusé une première lettre d'information sur l'avancement du projet, ce qui peut s'approcher d'un format de newsletter. Par ailleurs, nous avons déjà prévu plusieurs autres temps d'information et d'échanges sur le territoire.

Réponse d'un participant : « On vient d'apprendre qu'il y a un projet grâce aux lettres d'information. »

4. Contacts

ENETRAG :

Brithany CAPA PAZ

Cheffe de projet
06 70 74 72 51

brithany.capa-paz@enertrag.com

Zineb OUCHAHED

Chargée de concertation
06 31 07 45 79
zineb-ouchahed@enertrag.com

Demopolis Concertation :

Lorette Haffner

Associée et cheffe de projet concertation
Lorette.haffner@demopolis-concertation.fr
07 72 27 98 08

Hugo BERROCHE

Consultant concertation
hugo.berroche@demopolis-concertation.fr
06 40 89 17 63

Thomas Ribeiro

Consultant concertation
thomas.ribeiro@demopolis-concertation.fr
06 98 94 42 64

5. Annexes

ENERTRAG

PROJET ÉOLIEN DE MAUREPAS

Depuis début 2024, ENERTRAG étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Liniez. Après de premiers contacts avec les élus et agriculteurs encourageants, ainsi qu'une évolution de notre zone d'étude au regard des contraintes locales, nous avons acté du lancement des études d'impact et de vent dans le but de 2025. Les études ont débuté et découvrez ici les premières grandes composantes du projet.

LES CHIFFRES CLÉS

JUSQU'À 6 ÉOLIENNES	200M DE HAUTEUR EN BOUT DE PALE	34000 PERSONNES ALIMENTÉES	36 000 TONNES DE CO2 ÉVITÉES

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

2022	2023-2024	2025	2026	2027
premiers contacts avec les élus et les agriculteurs	sécurisation du foncier, levée de contraintes préalables et évolution de la zone d'étude	lancement des études et de la démarche de concertation. Installation du mât de mesure	réalisation du dossier d'étude d'impact	dépôt de la demande d'autorisation environnementale, instruction et enquête publique

ET EN SUITE ?
Al l'issue de l'obtention de l'autorisation par le Préfet, s'ouvrira une phase de chantier et de raccordement, suivie de la mise en service du parc. Celui-ci sera exploité directement par ENERTRAG sur une durée de 20 à 30 ans environ !

RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace :

WWW.PROJETEOLIEN-MAUREPAS.FR

demopolis
concertation

LES RÉPONSES AUX PREMIÈRES QUESTIONS



QUELLES ÉTUDES SONT MENÉES POUR UN PROJET ÉOLIEN ?

Quatre principales études sont réalisées dans le cadre d'un projet éolien : étude écologique (faune / flore), étude paysagère, étude acoustique et étude des vents. Couplées aux échanges et réflexions menés en concertation avec les acteurs locaux, ces études ont pour objectif de s'assurer que le projet s'insère respectueusement dans son territoire d'accueil.

C'EST QUOI UNE ÉTUDE D'IMPACT ?

C'est un rapport présentant le projet et ses potentiels impacts. Il est réglementé par le gouvernement et vise à prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'élaboration des projets. Il comprend :

- Un résumé non technique (présenté lors de l'enquête publique)
- Une description du projet (localisation, conception, dimension, caractéristiques)
- L'état actuel de l'environnement et de son évolution avec et sans le projet
- Les impacts du projet sur l'environnement
- Les mesures envisagées pour éviter, réduire voire compenser ces impacts sur l'environnement et la santé humaine

Source : ecologie.gouv.fr

QUEL EST LE BILAN CARBONE DE LA PRODUCTION ÉOLIENNE ?

La production d'électricité d'origine éolienne est caractérisée par un très faible taux d'émission de CO₂, de l'ordre de 12,7 gCO₂/kWh pour le parc terrestre installé en France. Ces émissions indirectes, liées à l'ensemble du cycle de vie d'une éolienne, sont faibles par rapport au taux d'émission moyen du mix électrique français qui est de 34 gCO₂/ kWh en 2020. D'autre part, la production éolienne permet d'éviter le recours aux centrales thermiques à combustibles fossiles et contribue ainsi à diminuer les émissions de CO₂.

Source : ADEME, Mars 2022, LES AVIS DE L'ADEME L'énergie éolienne

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EST-ELLE VRAIMENT FIABLE ALORS QU'ELLE EST INTERMITTENTE ?

L'énergie éolienne n'est pas intermittente, mais variable. Les éoliennes sur le territoire français tournent et produisent de l'électricité entre 75% et 95% de leur temps disponible (hors panne). Les raisons pour lesquelles elles ne tournent pas 5% du temps sont nombreuses (vent inférieur à 10 km/h ou supérieur à 90 km/h, arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance, bridages acoustique ou écologique). Aujourd'hui, les technologies développées permettent de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance (notamment grâce aux technologies de météo). L'énergie éolienne devient donc de plus en plus prévisible.

**D'AUTRES QUESTIONS ? N'HÉSITEZ
PAS À LES POSER ET NOUS Y
RÉPONDROUS LA PROCHAINE FOIS !**

LES RETOMBÉES LOCALES

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

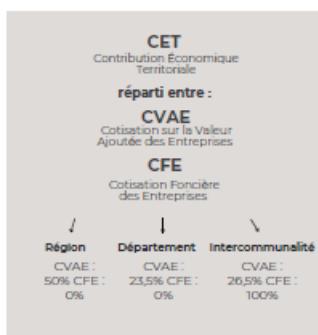
1. Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie

Les montants dépendent de la quantité de chemins et routes utilisées lors des travaux.



3. Des retombées fiscales

Les projets éoliens représentent une opportunité économique pour les territoires. Ils génèrent des retombées fiscales significatives qui peuvent renforcer les budgets communaux et soutenir des projets locaux. Elles se répartissent en plusieurs catégories : la CET, l'IFER et la TFPB.



2. Des mesures compensatoires et d'accompagnement. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC (Éviter, Réduire, Compenser) et sont définies par les bureaux d'études.

Quelques exemples de mesures compensatoires et d'accompagnement :

- Proposition de haies d'arbres de haut jet ou de haies champêtre aux habitants des bourgs et villages ayant le plus de co-visibilité
- Mise en place d'un bridle acoustique et pour les chiroptères selon certaines périodes
- Mise en place d'une veille ornithologique
- Aide au développement de certains

EXEMPLE POUR 1 ÉOLIENNE DE 5 MW

Montant pour la commune : XXX €/an
Montant pour la communauté de commune : XXX €/an
Montant pour le département : XXX €/an

**ENVIE DE CONNAITRE
LES MONTANTS
PRÉVISIONNELS DU
PROJET ? RENDEZ-VOUS
AU PROCHAIN
ÉVÉNEMENT !**



LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

LA DURÉE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- Le démantèlement intégral : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- Le repowering : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.

Source : Legifrance

TOUT SAVOIR SUR LE DÉMANTÈLEMENT

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- L'enlèvement des installations de production (éoliennes) ;
- Le retrait des installations électriques (câbles et postes) ;
- L'excavation totale des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- La remise en état du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Combien coûte le démantèlement ?

Le coût du démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Il prévoit la provision de :

- 75 000 € / éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
- + 25 000 € additionnels par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.
- Exemple : pour 4 machines de 3,6 MW, le coût du démantèlement serait de 360 000 €.



ZOOM SUR LE RECYCLAGE

Environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle.

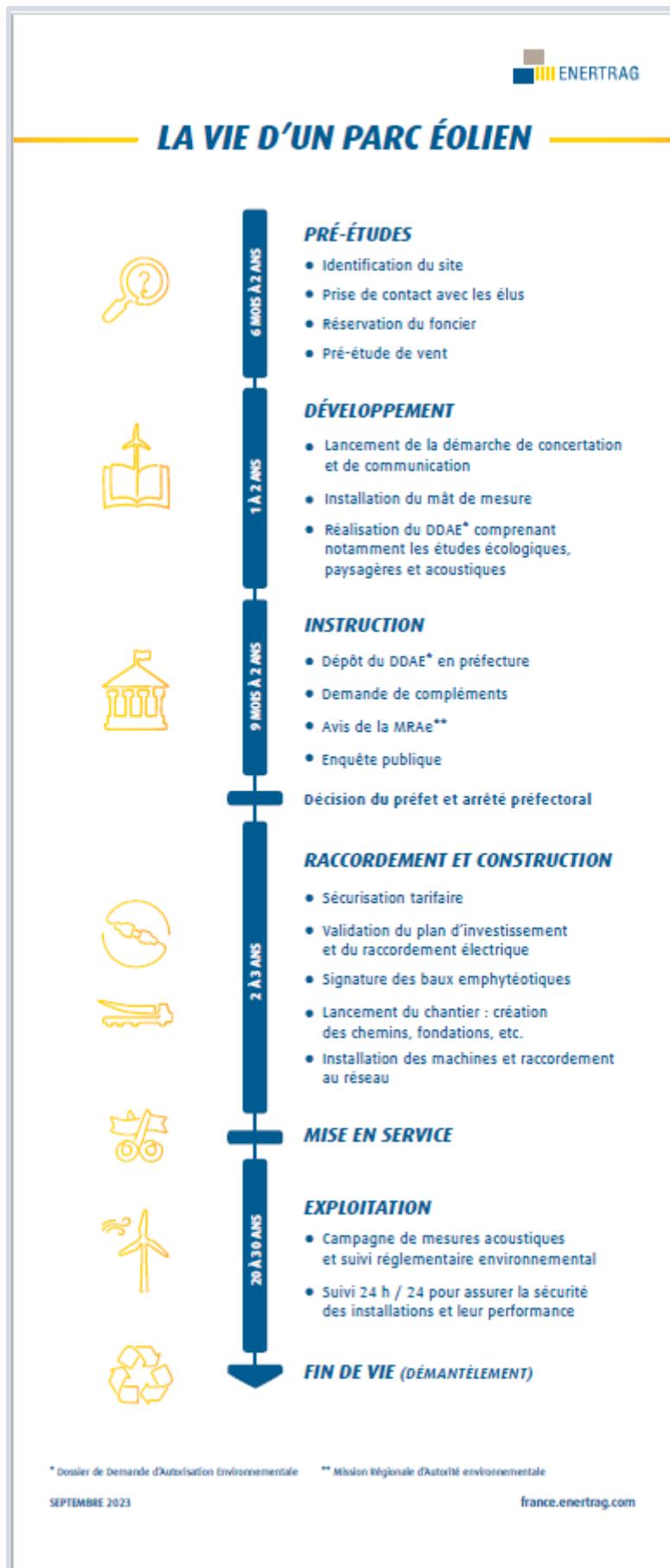
La composition d'une éolienne :

- 90% d'acier et de béton,
- 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales),
- 3% de cuivre et d'aluminium.
- L'acier, le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%.
- Les pales sont plus difficiles à recycler. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE FAILLITE DU DÉVELOPPEUR ?

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garantie et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.



 ENERTRAG

VRAI OU FAUX ?

L'ÉOLIEN EST NÉCESSAIRE ET UTILE EN FRANCE. VRAI

La France utilise différentes sources d'énergies pour produire de l'électricité : nucléaire, hydraulique, fossile, éolienne, etc. : c'est le mix énergétique.

Quand les besoins de pays augmentent (par exemple en hiver), ces ressources sont très sollicitées. Certaines viennent à manquer, faisant augmenter les prix. L'énergie éolienne utilise comme source la force du vent : une source gratuite, locale et infinie. Elle apporte donc une sécurité, une indépendance énergétique, et une stabilisation des prix. À la différence des centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Source : ADEME, Le défi éolien en 10 questions

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'éolien, c'est 7,9% de notre production électrique soit l'équivalent de 2 ly/jour d'électricité en moyenne !

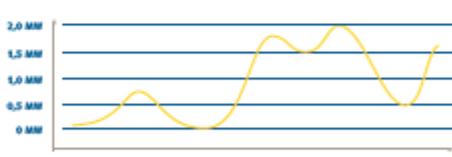
LES ÉOLIENNES PRODUISENT PEU D'ÉNERGIE, ELLES NE TOURNENT JAMAIS ! FAUX

En moyenne, la production continue par an est de 9 200 MWh par éolienne, ce qui correspond à la consommation électrique de plus de 1 775 foyers.

Lors du développement d'un parc éolien, les différentes études permettent de sélectionner le modèle d'éolienne le plus adapté à chaque site. Les éoliennes sont généralement installées sur des sites aux vitesses de vent supérieures à 20 km/h afin d'assurer la fiabilité d'un projet. Pour générer de l'électricité en toute sécurité, une éolienne a besoin d'un vent supérieur à 10 km/h et inférieur à 90 km/h.

Il arrive également qu'une éolienne soit mise volontairement à l'arrêt, par exemple lorsqu'une maintenance est en cours, ou alors qu'une espèce protégée nécessite que la machine soit momentanément à l'arrêt. (lors d'une migration par exemple)

Sources : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
Bilan électrique 2020 - RTE



Une éolienne produit de l'électricité à puissance variable 75% à 95% du temps.

LES ÉOLIENNES SONT PLACÉES N'IMPORTE COMMENT, ÇA ABIME LE PAYSAGE. FAUX

La préservation des paysages fait l'objet d'une grande attention lors du développement d'un projet.

Avant d'installer un parc éolien, les développeurs tiennent compte des particularités du territoire pour que les éoliennes s'intègrent dans le paysage, comme d'autres infrastructures nécessaires (lignes électriques, châteaux d'eau...). De plus, les développeurs éoliens doivent se plier à un ensemble de règles urbanistiques et techniques contraignantes.



Simulation visuelle d'un projet éolien

SEPTEMBRE 2023

france.enertrag.com



VRAI OU FAUX ?

LES ÉOLIENNES ONT UN IMPACT SUR LA FAUNE QUI N'EST PAS PRIS EN COMPTE.

FAUX

Un parc éolien terrestre, comme toute infrastructure, peut selon les conditions locales représenter un bouleversement pour la biodiversité, notamment sur oiseaux et les chauves-souris.

Avant l'implantation d'un parc éolien, des études écologiques sont réalisées a minima sur une année pour identifier les différentes espèces présentes, leurs déplacements, chasse, nidification, migration, etc. Ces études permettent d'identifier les enjeux et de prendre en compte les sensibilités environnementales dans la conception du projet. (nombre d'éoliennes, localisation, espacement)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe des systèmes (comme le système Chirotech) qui arrêtent ou ralentissent la rotation des éoliennes en période de forte activité des chauves-souris ou des oiseaux !

LE SOCLE EN BÉTON DES ÉOLIENNES EST TOTALEMENT RETIRÉ EN FIN D'EXPLOITATION.

VRAI

Les textes de loi imposent, depuis le 1^{er} juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole ainsi que le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité. Dans les contrats de location signés avec les propriétaires exploitants concernés, cette obligation légale est rappelée. Cette remise en état du terrain est à la responsabilité de l'exploitant du parc éolien.

EN FIN DE VIE, LES PALES D'ÉOLIENNES SONT ENFOUIES, CE N'EST PAS RECYCLABLE !

FAUX

Si aujourd'hui, plus de 90% de la masse d'une éolienne se recycle, la réglementation prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, 95% de la masse totale des éoliennes, fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable.



L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%. Les pales, constituées de composites associant résine et fibres de verre ou carbone, sont plus difficiles à recycler. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

Parmi les solutions en cours d'optimisation, on retrouve l'utilisation du composite comme combustible en cimenterie, le broyage et l'incorporation dans des produits BTP (matériaux de construction du bâtiment) ou encore la récupération des fibres de carbone par décomposition chimique à très haute température (pyrolyse). Depuis février 2023 et grâce aux nombreuses actions de recherche et de développement dans le secteur, le fabricant d'éoliennes VESTAS propose des pales intégralement recyclables !